

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC  
COMTÉ DE SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 29 OCTOBRE 2015, À  
L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 162, RUE DES JÉSUITES, À  
TADOUSSAC

Étaient présents : M. Éric Gagnon, pro maire  
Mme Linda Dubé, conseillère  
Mme Marilyne Gagné, conseillère  
Mme Myriam Therrien, conseillère

Étaient absents : M. Hugues Tremblay, maire  
M. Martin Desbiens, conseiller  
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère

Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme  
secrétaire d'assemblée.

1, **OUVERTURE DE LA RÉUNION (17H00)**

Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon  
les délais.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

(Rés. 2015-0339)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE  
la Municipalité de Tadoussac accepte l'ordre du jour en y modifiant  
le titre du point 3, la phrase suivante sera enlevée: situé sur la route  
138.

3. **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO 354, RÈGLEMENT DE  
TARIFICATION POUR LA LOCATION DU CENTRE DE  
FORMATION DU SERVICE DE PROTECTION DES  
INCENDIES DE TADOUSSAC**

Extrait conforme des minutes du procès-verbal de  
l'assemblée extraordinaire du conseil de la Corporation Municipale  
de Tadoussac tenue le 29<sup>ième</sup> jour du mois d'octobre 2015 à compter  
de 17 heures au local habituel des réunions spéciales du conseil, à  
laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, Marilyne Gagné, conseillère, donne avis de  
motion que lors d'une séance régulière ou spéciale, le conseil  
procédera à l'adoption du règlement no 354 ayant pour objet la  
tarification pour la location du centre de formation du service de  
protection des incendies de Tadoussac.

DONNÉ À TADOUSSAC CE 29<sup>ÈME</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE  
2015.

---

Marilyne Gagné,  
Conseillère

---

Marie-Claude Guérin,  
Directrice générale

#### **4. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO 355 RELATIF À LA GARDE DE CHATS**

Extrait conforme des minutes du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Corporation Municipale de Tadoussac tenue le 29<sup>ième</sup> jour du mois d'octobre 2015 à compter de 17 heures au local habituel des réunions spéciales du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, Marilyne Gagné, conseillère, donne avis de motion que lors d'une séance régulière ou spéciale, le conseil procédera à l'adoption du règlement no 355 relatif à la garde de chats.

**DONNÉ À TADOUSSAC CE 29<sup>IÈME</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2015.**

---

Marilyne Gagné, Conseillère

---

Marie-Claude Guérin,  
Directrice générale

#### **5. TRANSFERT DE FONDS QUAI DE TADOUSSAC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac procédera en 2016 à des travaux pour la consolidation de la face A au Quai de Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été prévu dans l'enveloppe de la subvention obtenue par le gouvernement fédéral pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté par la résolution no 2015-0336 à la réunion spéciale du 22 octobre 2015 pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

**(Rés. 2015-0340)**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise un transfert de fonds du compte Corporation du Quai de Tadoussac de 150 000.00\$ de l'épargne à terme vers le compte chèque pour ainsi couvrir les dépenses à venir des professionnels ainsi que les différentes études. Que la directrice générale, Madame Marie-Claude Guérin soit autorisé à signer tous les documents relatifs au dossier.

#### **6. QUESTIONS DU PUBLIC**

## **7. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

(Rés. 2015-0341)

IL EST PROPOSÉ PAR Marilyne Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE  
la séance extraordinaire soit levée à 17h05.

---

Éric Gagnon,  
Pro maire

---

Marie-Claude Guérin,  
Directrice générale

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, directrice générale certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité de Tadoussac.

---

Marie-Claude Guérin  
Directrice Générale

Je, Éric Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.